Ain, Isère, Rhône : Des CRS font valoir leur droit de retrait en raison de l'absence de matériels de protection

18/03/2020 à 22h57



> *INFO @BFMTV : les CRS des départements du 69, 38 et 01 exercent leur droit de retrait pour « assurer leur sécurité » Motif : « absence de matériels de protection individuel ». Ils ne feront donc aucun contrôle #Covid19. #ConfinementTotal #RestezChezVous pic.twitter.com/AAuuiXGNJm*
>
> *— Raphaël MAILLOCHON (@Raph_journalist) March 18, 2020*

Les CRS invoquent l'absence de matériels de protection individuel, tel les masques de type FFP2 et des gants de protection en latex, qui sont en nombre insuffisant.

(…)France info